



Chartres, le 13 mai 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Solidarité sécheresse : La FDSEA met en place une bourse d'échange pour ses adhérents

A la demande de la FNSEA, le Ministre de l'Agriculture Bruno Le Maire vient d'autoriser l'utilisation des jachères pour le pâturage ou le fauchage, à des fins d'affouragement des animaux.

Cette décision intervient dans un contexte de sécheresse qui d'ores et déjà met à mal les exploitations d'élevage de notre département, dont les récoltes de fourrages sont nettement inférieures à la normale.

Aussi, la FDSEA invite les céréaliers possédant des jachères à les mettre gratuitement à disposition des éleveurs.

De plus, afin de maximiser l'utilisation de ces jachères et permettre aux éleveurs d'en disposer facilement, la FDSEA met en place une bourse d'échange pour ses adhérents. Céréaliers proposant leur jachère, comme éleveurs souhaitant en disposer, peuvent ainsi, dès aujourd'hui, s'inscrire auprès de la FDSEA qui organisera leur mise en relation. Les éleveurs ayant des besoins en paille pour la prochaine récolte sont également invités à le faire savoir.

Inscriptions auprès de la FDSEA par fax au 02 37 30 03 67, par mail fdsea.28@wanadoo.fr ou sur l'espace adhérent du site www.fdsea28.com.

Contact presse : Nicolas DURET – 06 79 56 44 40